

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33^e année – N° 27 – Mercredi 10 août 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Route cantonale N° 6

Commune: Courgenay

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Fête du village.

Tronçon: Traversée du village, rue Pierre-Péquignat, du passage à niveau CFF à l'église (carrefour rue du 23-Juin).

Durée: du mercredi 10 août, à 17 heures, au lundi 15 août 2011, à 20 heures.

Particularités: néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2011

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

les mercredis 17 août et 28 décembre

Delémont, décembre 2010.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 28 juin 2011.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Routes cantonales N°s J6 et 249

Communes: Saint-Ursanne et Asuel

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Course de côte internationale Saint-Ursanne – Les Rangiers.

Tronçon: J6: Saint-Ursanne – Les Malettes y compris la jonction des Gripons (A16 à Saint-Ursanne); RC 249: Croisée des Rangiers – Route de Boécourt – Restaurant de la Caquerelle.

Durée: samedi 20 août 2011, entre 5 h 30 et 20 heures; dimanche 21 août 2011, entre 5 h 30 et 20 heures.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

Une signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 2 août 2011.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Routes cantonales N^{os} 1509 et 1510

Commune: Alle

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que les routes cantonales sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Fête du village.

**Tronçon: Carrefour communal «Place de la Liberté»;
Route Alle – Courgenay (partie dans le village).**

Durée: du vendredi 19 août, à 18 heures, au samedi 20 août 2011, à 3 heures; du samedi 20 août, à 18 heures, au dimanche 21 août 2011, à 24 heures.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 4 juillet 2011.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Cœuve

Assemblée communale ordinaire

mercredi 24 août 2011, à 20 heures, à la halle polyvalente.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mars 2011.
2. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2010.
3. Consolidation du crédit pour le réaménagement de la Fontaine des Lépreux.
4. Consolidation du crédit pour l'aménagement de la place de jeux.
5. Consolidation des crédits pour l'aménagement de la traversée du village.
6. Consolidation du crédit pour la viabilisation du lotissement « Le Crêt II ».
7. Consolidation du crédit pour l'installation de la conduite d'eau, de la route d'Alle à la rue Le Crêt.
8. Présentation et acceptation du décompte concernant l'achat de terrains pour la zone artisanale (ZAC) « Sur la Forge ».
9. Consolidation du crédit pour la viabilisation de la ZAC.
10. Divers.

Cœuve, le 8 août 2011.

Conseil communal.

Cœuve

Dépôt public

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Cœuve dépose publiquement durant 30 jours, soit du 10 août au 10 septembre 2011 inclusivement, en vue de leur adoption par l'assemblée communale, les documents suivants:

- **modification de l'aménagement local:** plan de zones, modification de la zone SA, parcelle 3228 partiellement.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal de Cœuve jusqu'au 10 septembre 2011 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la modification de l'aménagement local ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Cœuve, le 8 août 2011.

Conseil communal.

Develier

Réouverture d'un établissement public

Conformément à la loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques du 18 mars 1998, les autorités communales informent que l'Auberge du Cerf, sise à la rue de la Liberté 61, à Develier, va rouvrir et ce, dès l'obtention de la patente nécessaire.

Les oppositions sont à adresser au Secrétariat communal jusqu'au 9 septembre 2011.

Conseil communal.

Avis de construction

Alle

Requérants: Nathalie et Pierre Perrin, Rossberg 3, 68480 Ferrette (France); auteur du projet: Parietti & Gindrat S.A., rue Xavier-Stockmar 15, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage, réduit à bois et couverts à voitures en annexes contiguës, piscine et PAC air-eau extérieures, sur la parcelle N° 6237 (surface 2467 m²), sise au chemin des Mirabelles, zone HA, habitation A, plan spécial « Les Courtats II ».

Dimensions principales: Longueur 25 m, largeur 23 m 30, hauteur 7 m 92, hauteur totale 7 m 92; dimensions de la piscine extérieure: longueur 11 m 83, largeur 3 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépi gris clair (rez-de-chaussée) et rouge Terracotta (étage); couverture: toits plats, étanchéité PVC, gris anthracite/gravier gris clair.

Dérogation requise: Article HA 15 RCC (hauteur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 septembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 8 août 2011.

Secrétariat communal.

Bassecourt

Requérants: Muriel et Cédric Odiet, rue du Quenet 1, 2822 Courroux.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage/local technique/terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 4455 (surface 735 m²), sise à la rue de la Gravière, zone d'habitation HAb, plan spécial « Mérovingiens, Champ du Pré de la Crêt ».

Dimensions principales: Longueur 12 m 72, largeur 13 m 32, hauteur 6 m 80, hauteur totale 6 m 80; dimensions du garage/local technique: longueur 12 m 32, largeur 4 m, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois,

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

isolation; façades: crépissage de teintes rouge (habitation) et grise (annexe); couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 septembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bassecourt, le 8 août 2011.

Secrétariat communal.

Les Bois

Requérante: Commune des Bois.

Projet: Conduite d'alimentation en eau potable de Sous-le-Mont, longueur 1700 m', DN 125 mm, et du Cerneux de la Pluie, longueur 640 m', DN 125 mm.

La présente publication se fonde sur l'article 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur l'article 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, ainsi que sur les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage.

Dépôt public de la demande, avec dossier, jusqu'au 9 septembre 2011, au Secrétariat communal des Bois, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les Bois, le 10 août 2011.

Conseil communal.

Delémont

Requérante: Wenger S.A., route de Bâle 63, 2800 Delémont; auteur du projet: Stéphane Schindelholz, adresse: rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: Transformation du bâtiment administratif (niveau 1), réhaussement du bâtiment administratif, rénovation partielle des façades du bâtiment nord, aménagement d'une terrasse couverte en toiture, sur la parcelle N° 912 (surface 7370 m²), sise à la route de Bâle, zone HAb, zone d'habitation A, secteur HAb (3 niveaux).

Dimensions principales: Longueur 47 m 90, largeur 14 m 90, hauteur 10 m 57; dimensions de la terrasse couverte: longueur 7 m 56, largeur 6 m 23, hauteur 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure métallique, tôle métallique isolée; façades: tôles métallique, couleur brun/anthracite; couverture: étanchéité; chauffage existant.

Plan spécial N° 17.1 La Coutellerie.

Dérogation requise: HA 15 RCC (hauteurs).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 septembre 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont

pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 8 août 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Delémont

Requérants: Monique et Jean-Paul Miserez, rue Louis-Vautrey 26, 2800 Delémont; auteur du projet: Roméo Sironi S.A., rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Projet: Rénovation et aménagement d'un appartement dans les combles du bâtiment N° 4, sur la parcelle N° 1121 (surface 274 m²), sise à la rue de la Constituante, zone CAa.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Existante; chauffage au gaz.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 septembre 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 8 août 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Delémont

Requérante: Image & Son S.A., par M. Pierre Steulet, Es Planches 10, 2842 Rossemaison; auteur du projet: ARC FM S.A., M. Pierre Steulet, rue du 23-Juin 20, 2800 Delémont.

Projet: Installation d'un mât pour la diffusion de 2 programmes radio (ARC FM et RJB), sur la parcelle N° 1599 (surface 46868 m²), sise au lieu-dit « Haut-du-Cras-des-Fourches », zone agricole.

Dimensions: Hauteur 20 m.

Dérogations requises: Article 24 LAT (construction non agricole); article 21 LF (distances des constructions par rapport à la forêt); article 3.4.4 RCC (périmètre de protection du paysage).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 septembre 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 8 août 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Haute-Ajoie

Requérant: Dominique Laville, Fourchaux, 2906 Chevevez.

Projet: Construction d'une fosse à lisier en béton armé enterrée, d'une contenance de 1100 m³ et agrandissement du silo en tranchée existant, sur la parcelle N° 469 (surface 8638 m²), sise au lieu-dit « Fourchaux », localité de Chevevez, zone agricole.

Dimensions principales de la fosse: Longueur 25 m, largeur 15 m, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50; dimensions principales du silo: longueur 35 m, largeur 9 m, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: Béton armé.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 septembre 2011, au Secrétariat communal de Haute-Ajoie à Chevevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Ajoie, le 8 août 2011.

Secrétariat communal.

Muriaux

Requérant: Yves Parrat, A Droit, 2338 Muriaux.

Projet: Transformation et agrandissement du rural N° 4B, construction de 2 fosses à lisier et d'une fumière et aménagement d'une SRPA, sur la parcelle N° 21 (surface 61036 m²), sise au lieu-dit « A Droit », zone agricole.

Dimensions du rural: Longueur 39 m 61, largeur 15 m, hauteur 4 m 20, hauteur totale 9 m 25; dimensions de la fumière: longueur 15 m, largeur 8 m; dimensions de la SRPA: longueur 13 m 30, largeur 5 m 30.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques et bois; façades sud et nord: briques et bois; façade ouest: briques et tôle thermolaquée; couverture: éternit plaques ondulées Ondapress de couleur rouge (Korallit).

L'article 97 LAgr du 29 avril 1998 et les articles 12 et 12a LPN sont applicables.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 septembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar-

ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Muriaux, le 8 août 2011.

Secrétariat communal.

Pleigne

Requérants: Sylvie et Louis Yerly, La Caquerelle 7, 2883 Montmelon.

Projet: Déconstruction de la remise N° 42^e et reconstruction d'une remise avec garage, sur la parcelle N° 283 (surface 59337 m²), sise au lieu-dit « Le Rond Pré », zone agricole, périmètre de protection de la nature PNa, périmètre de protection archéologique PA.

Dimensions principales: Longueur 11 m 90, largeur 7 m 30, hauteur 4 m 10, hauteur totale 5 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, structure bois; façades: bardage en bois de teinte brune, briques apparentes; couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogations requises: Article 24 LAT, article 186 RCC (protection de la nature) et article 45 RCC (distance au cours d'eau).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 septembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Pleigne, le 10 août 2011.

Secrétariat communal.

Saignelégier

Requérants: Sylvianne et Max Lanz, Les Ecarres, 2338 Les Emibois; auteur du projet: Villatype S.A., 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et terrasse couverte, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1207 (surface 675 m²), sise au lieu-dit « La Combe », zone d'habitation HA, plan spécial « La Combe ».

Dimensions principales: Longueur 15 m 70, largeur 9 m 50, hauteur 4 m, hauteur totale 5 m 90; dimensions de la terrasse: longueur 4 m, largeur 3 m, hauteur 4 m, hauteur totale 4 m 90.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, plaques Alba; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur brune.

Dérogation requise: Article 7, alinéa 2, des prescriptions du plan spécial « La Combe » (indice d'utilisation minimum).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 septembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 2 août 2011.

Secrétariat communal.

Vermes

Requérante: Commune de Vermes.

Projet: Assainissement du réseau d'eau potable du village.

La présente publication se fonde sur l'article 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998 et sur l'article 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001.

Dépôt public de la demande, avec dossier, jusqu'au 9 septembre 2011 (30 jours), au Secrétariat communal de Vermes, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Vermes, le 10 août 2011.

Conseil communal.

Mises au concours

La Municipalité de Porrentruy met au concours un poste d'

apprenti-e employé-e de commerce

Entrée en fonction: 1^{er} août 2012.

Durée de l'apprentissage: 3 ans.

Délai de postulation: 8 septembre 2011.

Les candidatures manuscrites, visées par le représentant légal, ainsi que le curriculum vitae et la copie du dernier bulletin scolaire, sont à adresser, avec la mention «Postulation», au Secrétariat municipal, rue Pierre-Péquignat 2, 2900 Porrentruy.

Porrentruy, le 8 juillet 2011.

Municipalité de Porrentruy.

Le Syndicat «Service des eaux du Val Terbi» (SEVT) met au concours plusieurs postes à temps partiel et recherche:

Préambule

Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes, étant évidemment entendu que ces postes sont ouverts à des femmes et à des hommes.

Domaine d'activité pour les postes administratifs

Assurer toutes les tâches administratives et comptables du syndicat en étroite collaboration avec le comité du SEVT.

1 secrétaire (10 à 15%)

Profil souhaité:

- CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent;
- expérience dans une fonction similaire;
- très bonnes connaissances du français écrit et oral;

- aisance rédactionnelle (correspondance, procès-verbaux, etc.);
- connaissance de l'allemand est un atout supplémentaire;
- très bonnes connaissances des outils informatiques usuels (Word, Excel, Power Point, Internet, Messagerie, etc.);
- connaissance de la comptabilité est un atout supplémentaire;
- aptitude à travailler de manière autonome ou en équipe;
- apte à prendre des responsabilités;
- flexibilité et polyvalence éventuelle en cas de besoin avec le poste de caissier;
- sens du contact et bonne aptitude au dialogue.

1 caissier (10 à 15%)

Profil souhaité:

- CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent;
- expérience dans une fonction similaire;
- très bonnes connaissances des outils informatiques usuels (Word, Excel, Power Point, Internet, Messagerie, etc.) et des logiciels comptables;
- connaissances dans la gestion de la caisse d'une commune ou d'un syndicat de communes;
- aptitude à travailler de manière autonome ou en équipe;
- flexibilité et polyvalence éventuelle en cas de besoin avec le poste de secrétaire;
- apte à prendre des responsabilités;
- sens du contact et bonne aptitude au dialogue.

Domaine d'activité pour les postes techniques

Assurer toutes les tâches techniques du syndicat en étroite collaboration avec le comité du SEVT, selon le descriptif suivant:

- l'entretien, le maintien en l'état, l'exploitation et l'extension des ouvrages, des installations, des conduites et des équipements publics servant au captage, à l'approvisionnement, l'adduction, l'interconnexion, la distribution de l'eau potable, pour les communes de Corban, Courchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques.

1 fontainier (40 à 50%)

Profil souhaité:

- CFC en mécanique ou titre jugé équivalent;
- très bonnes connaissances dans le domaine des réseaux d'eau potable;
- connaissances en technique de commande (automates programmables, interfaces «homme-machine», etc.);
- gestion du personnel technique;
- planification et organisation des tâches techniques;
- accepter de suivre une formation de fontainier avec brevet fédéral;
- participer activement à l'élaboration d'un manuel de qualité (documentation et fiches techniques, fiches de relevés, etc.);
- aptitude à travailler de manière autonome ou en équipe;
- flexibilité, assurer des permanences et des prestations en tout temps;
- apte à prendre des responsabilités et des décisions;
- sens du contact et bonne aptitude au dialogue.

1 fontainier adjoint (10 à 20%)

Profil souhaité:

- CFC en mécanique ou titre jugé équivalent;
- bonnes connaissances dans le domaine des réseaux d'eau potable;
- connaissances en technique de commande (automates programmables, interfaces «homme-machine», etc.);
- apte à seconder le fontainier dans ses diverses tâches techniques;
- aptitude à travailler de manière autonome ou en équipe;
- flexibilité, assurer des permanences et des prestations en tout temps;
- apte à prendre des responsabilités et des décisions;
- sens du contact et bonne aptitude au dialogue.

2 auxiliaires techniques (5 à 10%)

Profil souhaité:

- CFC en mécanique ou titre jugé équivalent;
- connaissances de base dans le domaine des réseaux d'eau potable;
- apte à effectuer diverses tâches techniques générales;
- aptitude à travailler de manière autonome ou en équipe, sous la responsabilité du fontainier ou de son adjoint;
- flexibilité, sens du contact et bonne aptitude au dialogue.

Nous offrons:

- une activité intéressante et variée;
- de bonnes conditions d'engagement et de prestations sociales;
- une formation permanente.

Informations complémentaires:

- Les cahiers des charges du secrétaire, du caissier et du fontainier sont disponibles sur les sites Internet des communes de Corban, Couchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques.
- Le cahier des charges du fontainier adjoint est similaire en grande partie, par analogie, aux tâches dévolues à celles du fontainier et il sera élaboré ultérieurement.
- Le cahier des charges des auxiliaires techniques est similaire partiellement, par analogie, aux tâches techniques dévolues à celles du fontainier et il sera élaboré ultérieurement.
- Le cumul des postes de secrétaire et de caissier est envisageable, sous réserve des postulations et de l'évaluation du profil des candidats.
- Un poste administratif est susceptible de remplacer temporairement ou provisoirement l'autre poste administratif en cas de maladie, d'accident ou de vacances.
- La préférence sera donnée à des postulations internes (personnel administratif et technique des communes membres du SEVT), pour des profils jugés équivalents.
- Les dossiers seront traités en toute confidentialité.

Date d'entrée en fonction: septembre 2011.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur candidature, jusqu'au 31 août 2011, avec une lettre de motivation accompagnée du curriculum vitae (CV) et des documents usuels (diplômes, certificats, etc.), à:

SEVT, Postulation «...», Joël Maitin, chemin des Saules 3, 2826 Corban.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par téléphone auprès de M. Joël Maitin, président du SEVT, au N° de téléphone 078774 74 72, ou par messagerie à: joel.maitin@bluewin.ch.

Comité du Service des eaux du Val Terbi.

Marchés publics

Aménagements pour prise de location, Altenbergstrasse 66, Bern

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/entité adjudicatrice: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Conseil synodal, GP Maison de l'Eglise, Bürenstrasse 12, case postale, 3000 Berne 23.

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Mention Altenberg, BKP 23, Bürenstrasse 12, case postale, 3000 Berne 23.

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** Les questions relatives à la procédure doivent être adressées d'ici au 19.8.2011, à 18 heures, par écrit ou par courrier électronique à: zd@refbejuso.ch, avec la mention «Altenberg, BKP 23». Il sera répondu aux questions au plus tard le 24.8.2011 par courrier électronique.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**

Date: 31.8.2011, 17 heures.

Prescriptions de forme: les offres doivent être déposées dans le délai imparti (dépôt à l'adresse du pouvoir adjudicateur ou par courrier A, timbre d'un office de poste officiel, les machines à affranchir internes à l'entreprise ne sont pas reconnues). Les offres doivent être remises dans une enveloppe fermée avec la mention «Altenberg, BKP 23» et la mention «Ne pas ouvrir».

1.5 **Genre de pouvoir adjudicateur:** autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.6 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

1.7 **Genre de marché:** marché de construction/contrat concernant la réalisation de travaux.

1.8 **Soumis à l'accord GATT/OMC respectivement aux accords internationaux:** non.

2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de construction:** exécution.

2.2 **Titre du projet de marché:** aménagements pour prise de location Altenbergstrasse 66 – équipement électrique.

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

BKP: 23 – équipement électrique

CPV: 31000000 – machines, appareils, équipements et consommables électriques, éclairage.

2.4 **Descriptif détaillé du projet:** selon les documents de soumission qui peuvent être obtenus sur CD auprès du pouvoir adjudicateur: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, zd@refbejuso.ch, téléphone 031 370 28 28.

2.5 **Lieu de l'exécution:** Altenbergstrasse 66, 3013 Berne.

- 2.6 **Marché divisé en lots:** non.
- 2.7 **Des variantes sont-elles admises:** non.
- 2.8 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.
- 2.9 **Délai d'exécution:** selon le programme de construction, à partir d'avril 2012.
- 3. Conditions**
- 3.1 **Conditions générales de participation:** selon la norme ISA 118, éditions 1977 (SNV 507 118) avec des compléments selon le dossier d'appel d'offres, classeur N° 1 (Titelblatt und Allgemeine Bedingungen).
- 3.2 **Offres:** les documents dans les classeurs 1 et 2 du dossier d'appel d'offres doivent être retournés sur support papier dûment remplis et signés. Les offres doivent mentionner des prix nets. Les escomptes, rabais et autres déductions doivent être mentionnés sur la page de titre de l'offre. L'auto-déclaration et les preuves doivent être remises avec le dossier.
- 3.3 **Communauté de soumissionnaires:** les communautés de soumissionnaires sont admises. Les différents noms des communautés doivent être mentionnés. Un fondé de pouvoirs responsable doit être désigné.
- 3.4 **Sous-traitants:** d'éventuels accords de sous-traitance doivent être indiqués dans l'offre.
- 3.5 **Critères d'aptitude:** les critères d'aptitude mentionnés ci-après seront pris en considération dans l'évaluation des offres:
E1: Preuve de l'exécution satisfaisante du point de vue technique et professionnel de prestations dispensées par l'entreprise pour des travaux de construction analogues (3 projets donnés en référence réalisés ces 3 dernières années).
E2: Compétences et compétitivité professionnelle et organisationnelle suffisante (formation/expérience et personnel engagé).
E3: Extrait du registre des poursuites.
Evaluation: satisfait/non satisfait.
- 3.6 **Critères d'adjudication pour des travaux faisant l'objet de procédures d'appels d'offre publiques**
- 3.6.1: Appréciation du prix 50%.
- 3.6.2: Objets indiqués à titre de référence, expérience et qualification pour des travaux comparables: appréciation 20%.
- 3.6.3: Compétences, disponibilité: appréciation 20%.
- 3.6.4:
- a) attention à un engagement avéré en faveur de l'écologie au-delà des exigences légales: appréciation 4%;
- b) attention à un engagement social avéré au-delà des exigences légales (par ex. programmes d'égalité des sexes, insertion de personnes handicapées, programmes en faveur de personnes sans-emploi): appréciation 3%;
- c) attention au soutien financier ou personnel à des Eglises et/ou œuvres chrétiennes (par ex. attestation de versement de l'impôt ecclésiastique): appréciation 3%.
- 3.7 **Justificatifs requis:** voir dossier d'appel d'offres.
- 3.8 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Coûts: aucun.
Délai d'inscription pour recevoir le dossier d'appel d'offre: 15.8.2011.
- 3.9 **Langues acceptées pour l'offre:** allemand.
- 3.10 **Validité de l'offre:** 3 mois après délai de clôture pour le dépôt des offres.
- 3.11 **Obtention du dossier d'appel d'offres:** le dossier d'appel d'offres est disponible à partir du 10.8.2011.
Langue du dossier d'appel d'offres: allemand.
- 4. Autres informations**
- 4.1 **Conditions générales du contrat:** les offres incomplètes ou remises après le délai imparti seront exclues du concours. Les offres avec des ententes sur les prix ne sont pas prises en considération. L'adjudication se fait sur la base de l'ensemble des offres reçues.
- 4.2 **Négociations:** Il n'y aura en principe pas de négociation. Restent réservées des négociations d'ordre technique.
- 4.3 **Organes de publication officielle**
 Feuille officielle du canton de Berne, Feuille officielle du Jura bernois, *www.simap.ch*, Journal officiel de la République et canton du Jura, Feuille officielle du canton de Soleure.
- 4.4 **Voies de recours:** Il est possible de contester cet appel d'offres en formant recours dans un délai de 10 jours après la première publication auprès de la Direction cantonale de la Justice, des affaires communale et des affaires ecclésiastiques, Münstergasse 2, 3011 Berne. Le recours doit être remis en deux exemplaires, il doit contenir une demande, l'indication des faits, moyens de preuve et motifs et porter une signature; les moyens de preuve disponibles doivent être joints.